

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur des règlements 2016-292

Est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière,

Que le Conseil, lors de la séance du 2 mai 2016, a adopté le règlement suivant:

- Règlement no. 2016-292 modifiant de nouveau le règlement de zonage no. 2003-208 de la municipalité de La Durantaye.

Que ce règlement, après examen, a été approuvé par le Conseil de la MRC de Bellechasse à sa séance régulière du 18 mai 2016 par la résolution no. C.M. 113-16.

Que madame Anick Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse, a émis le 24 mai 2016 le certificat de conformité no. RMU-16-507 en regard du règlement 2016-292.

Que ce règlement peut être consulté au bureau municipal, sis au 539, rue du Piedmont à La Durantaye, aux heures normales d'ouverture du bureau, soit les lundis, mercredis et vendredis entre 9h00 et 12h00 (midi) ou sur le site Internet de la municipalité au munladurantaye.qc.ca .

Donné à La Durantaye, ce 25 mai 2016.

Cindy Breton
Directrice générale et secrétaire-trésorière
